



**PARRAINAGES**  
LYON MADAGASCAR

## **DOSSIER PARRAINAGE**

### **D'UNE FAMILLE ou D'UN ETUDIANT**

- 1. PARRAINER, POURQUOI ?***
- 2. CORRESPONDRE ENTRE FAMILLES***
- 3. BUREAU DE L'ASSOCIATION***
- 4. ADHESION - PARRAINAGE***
- 5. AUTORISATION DE PRELEVEMENT***



## **1. PARRAINER, POURQUOI ?**

### **NOTRE OBJECTIF**

#### **Parrainage « Famille »**

- Permettre la scolarisation des enfants, ou le maintien à l'école, ou l'accès à une meilleure école.
- Donner à une famille les moyens d'une vie décente, sans l'angoisse du prochain repas.
- Créer un lien véritable parrains/parrainés en supprimant l'anonymat : nous vous donnons l'adresse de vos filleuls. Vous pourrez correspondre avec eux, suivre leur devenir et aller les voir.
- Former des personnes libres, dignes et responsables. On évitera donc de parrainer des familles dans la seule optique d'un revenu complémentaire de subsistance. Les mamans parrainées sont informées par une lettre personnelle au moment du démarrage du parrainage de l'esprit dans lequel cette aide leur est accordée et des règles auxquelles elles doivent strictement se conformer sous peine d'arrêt du parrainage : scolarisation des enfants, envoi des bulletins.

#### **Parrainage « Etudiant »**

- Permettre aux jeunes bacheliers des familles parrainées de poursuivre leurs études et les soutenir dans leur projet professionnel en correspondant avec eux
- Les responsabiliser par la signature d'une charte qui définit le cadre dans lequel le parrainage leur est accordé : assiduité aux études, service à l'association.
- Les rendre solidaires en leur demandant quelques heures de soutien scolaire auprès de plus jeunes enfants de l'association.

### **NOS CORRESPONDANTES LOCALES**

- Pour accompagner les familles au quotidien, l'association s'assure de l'aide de correspondantes locales malgaches (1 par antenne, en principe 1 pour cinquante familles).

Ces correspondantes ont accepté la charte définissant nos exigences (sélection des familles sur les seuls critères de la dignité et de la détresse, sans égard à la croyance, priorité à la scolarisation...).

Elles perçoivent des indemnités financées par la cotisation annuelle de 40 € versée par les parrains/marraines. Elles sont les intermédiaires entre les responsables d'antenne, les parrains/marraines et les familles ou étudiants



Par leur connaissance du terrain et des conditions de vie, elles ont pour mission :

- D'aider les familles dans les démarches administratives et pour l'ouverture d'un compte de Caisse d'épargne sur lequel transite l'aide financière.
- De soutenir et de conseiller les mamans et les jeunes. De cette manière les mamans parrainées apprennent à devenir responsables.
- De garder contact avec l'étudiant et de définir avec lui le service qui lui sera demandé.
- De vérifier que les règles du parrainage sont respectées et que les projets des familles ou des étudiants sont bien poursuivis.
- De se déplacer fréquemment au foyer des familles parrainées pour garder avec elles un contact réel.
- D'accompagner aussi le responsable d'antenne lors de ses visites annuelles et de traiter avec lui les cas d'urgence ou les décisions à prendre.

## ***NOS MODALITES***

### ***Votre aide : Quand et Comment arrive-t-elle ?***

Tous les trimestres, pour réduire les frais bancaires, nous envoyons le montant des prélèvements à la Caisse d'Epargne malgache qui les répartit sur les livrets des familles ou des étudiants parrainés.

### ***Le dossier de Parrainage « Filleul(e) »***

Il est établi par les assistantes sociales. Il comporte l'histoire et la description de la famille ou la situation de l'étudiant. On y trouve une photo et toutes les coordonnées.

### ***Montant du Parrainage – Fiscalité***

**Un prélèvement de 27,00 euros par mois  
+ une cotisation annuelle de 40 € ajoutée dans le prélèvement de juin**

Ce versement mensuel double en général les moyens d'existence d'une famille de 3 à 6 personnes, permettant ainsi la scolarisation des enfants ou couvre les frais mensuels de scolarité de l'étudiant. Il s'effectue par prélèvement automatique de votre compte bancaire ou postal (sauf demande spéciale de votre part).

Cette aide importante peut changer totalement les conditions de vie d'une famille ou d'un étudiant. Le parrainage d'une famille est reconductible, re-examiné tous les trois ans par le responsable d'antenne en liaison avec la correspondante locale et le parrain. Cela permet de vérifier que la famille continue à remplir toutes les conditions et, éventuellement, de reporter le parrainage sur une autre famille. Le parrainage d'un étudiant est lui, sauf cas particulier (voir charte) non reconductible.

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Nous vous transmettons chaque année le justificatif à communiquer à l'administration.



## 2. CORRESPONDRE ENTRE FAMILLES

Nous avons ouvert une boîte postale pour chacune de nos antennes, et par l'intermédiaire d'une de nos correspondantes. En voici les coordonnées.

### Pour ANTANANARIVO (Tananarive) en fonction de l'antenne :

Madame Lalaina MAHARONIAINA Parrainages Lyon Madagascar B.P. 3485 101 ANTANANARIVO Madagascar	<b>ou</b>	Madame Nadia RAMAROLAHY Parrainages Lyon Madagascar B.P. 3485 101 ANTANANARIVO Madagascar
--	-----------	--

### Pour ANTSIRANANA (Diégo-Suarez) en fonction de l'antenne :

Madame Raissah ZOUBERY Parrainages Lyon Madagascar B.P. 476 201 ANTSIRANANA Madagascar	<b>ou</b>	Madame Dalia HOUSSEMTOMBO Parrainages Lyon Madagascar B.P. 476 201 ANTSIRANANA Madagascar
---	-----------	--

### Pour ANTSIRABE :

Madame Landy ANDRIANIRAISSANTSOA  
Parrainages Lyon Madagascar  
B.P. 84  
110 ANTSIRABE Madagascar

Bien utiliser la boîte postale : beaucoup de courriers (lettres ou colis) se perdent, ne sont acheminés que très lentement, sont même quelquefois volés.

### Voici quelques recommandations.

#### Pour le courrier, prévoyez une double enveloppe :

- L'enveloppe extérieure portant le nom et l'adresse indiquée pour la boîte postale.
- L'enveloppe intérieure portant le nom de votre filleule,

Evitez de mettre des timbres de valeur, la Poste peut vous mettre une bande auto-collante. Ne mettez jamais de sommes en liquide dans un courrier.

#### Pour les paquets :

Il est recommandé de prendre contact avec le responsable d'antenne avant d'envoyer un paquet :

- Les paquets sont souvent taxés à l'arrivée.
- Certains objets sont moins chers achetés sur place à Madagascar.

**ATTENTION** : Ne jamais mettre de **médicaments** dans les colis, leur envoi est formellement interdit par le code des douanes. \*



### **3. BUREAU DE L'ASSOCIATION**

**PRESIDENT** : Nicole Prat, [prat.nicole69@gmail.com](mailto:prat.nicole69@gmail.com)

**VICE PRESIDENT** : Jean-Christophe Bonne, [bonnejcc@gmail.com](mailto:bonnejcc@gmail.com)

**TRESORIER** : Christian Rey, [cj.rey@orange.fr](mailto:cj.rey@orange.fr)

**SECRETAIRES** : Martine Perrot, [m.mp.perrot@wanadoo.fr](mailto:m.mp.perrot@wanadoo.fr)

#### **LES ANTENNES**

- **ANTANANARIVO**

**Responsables :**

Nicole PRAT, [prat.nicole69@gmail.com](mailto:prat.nicole69@gmail.com)

**Avec** Lalaina MAHARONIAINA

Michèle et Jean-Luc TABAKA, [micheletabaka@yahoo.fr](mailto:micheletabaka@yahoo.fr)

**Avec** Nadia RAMAROLAHY

- **ANTSIRABE**

**Responsable :**

Jean-Louis DIDIER, [jldhomelyon@yahoo.fr](mailto:jldhomelyon@yahoo.fr)

**Avec** Landy ANDRIANIRAISANTSOA

- **ANTSIRANANA**

**Responsables :**

Lili MEHENDEL, [lilicukier@gmail.com](mailto:lilicukier@gmail.com)

Martine FERNANDEZ, [tine.fernandez@wanadoo.fr](mailto:tine.fernandez@wanadoo.fr)

Dominique FERNANDEZ, [dom.fernandez.expertgeometre@gm](mailto:dom.fernandez.expertgeometre@gm)

**Avec** Raïssah ZOUBERY

Lili MEHENDEL, [lilicukier@gmail.com](mailto:lilicukier@gmail.com)

**Avec** Dalia HOUSSENTOMBO



## 4. ADHESION – PARRAINAGE

**Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes**

Je souhaite parrainer et devenir membre adhérent de l'Association PARRAINAGES LYON MADAGASCAR.

Je vous demande de me faire parvenir un dossier de PARRAINAGE :

« Famille »

« Etudiant »

(Possibilité de rencontrer un responsable de l'association, merci de téléphoner pour convenir d'un rendez-vous).

Je vous joins un chèque de 40,00 euros pour ma cotisation annuelle, et vous retourne l'autorisation de prélèvement (document ci-après) sur mon compte pour le parrainage de ma/mon filleul(e).

Je ne souhaite pas parrainer mais je deviens membre adhérent de l'association PARRAINAGES LYON MADAGASCAR et je vous joins un chèque de 40,00 euros pour ma cotisation annuelle.

Je ne souhaite pas parrainer mais je deviens membre adhérent-bienfaiteur de l'association PARRAINAGES LYON MADAGASCAR et je vous joins un chèque de \_\_\_\_\_ euros (montant libre supérieur à 40,00 euros) pour ma cotisation annuelle.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Téléphone .....

E. mail .....

Merci d'adresser ce coupon rempli et accompagné du règlement par chèque bancaire ou CCP libellé à l'ordre de Parrainages Lyon Madagascar à Alain THIEBAUT, 9 chemin de Montmein 69600 OULLINS, alain.thiebaut@numericable.com



## 5. **AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

### **PARRAINAGES LYON MADAGASCAR**

#### *MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA*

En signant ce formulaire, vous autorisez [Parrainage Lyon Madagascar] à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Parrainage Lyon Madagascar]. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom

Prénom

Adresse

CP  Ville:

Pays

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN-Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC-Code international d'identification de votre banque

#### TYPE DE PAIEMENT

Paiement répitif

Paiement ponctuel

#### CREANCIER

Nom Nom du créancier **PARRAINAGES LYON MADAGASCAR**

ICS Identifiant Créancier SEPA

Nom Adresse complète **CCVA 234 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE**

Fait à

Le    Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à : Alain Thiebaut, 9 chemin de Montmein, 69600 OULLINS, [Alain.thiebaut@numericable.com](mailto:Alain.thiebaut@numericable.com)